

**Comité d'Histoire
de la
Sécurité Sociale**

**Association pour
l'Etude de l'Histoire
de la Sécurité Sociale**

**BULLETIN
DE
LIAISON**

4

MAI 1977

S O M M A I R E

- RAPPORT MÉTHODOLOGIQUE SUR LES ARCHIVES ORALES	5
- INFORMATIONS	19



Le Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale, avec le concours de l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité Sociale, a, rappelons-le, établi un programme de travail comportant un certain nombre d'actions prioritaires.

Dans le numéro 1 du bulletin de liaison, Mr. LAROQUE, Président du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale, a énuméré les grandes lignes de ces travaux ; parmi ceux-ci figure la constitution d'archives orales, complément indispensable des archives écrites puisqu'elles sont destinées à recueillir et à conserver, pour la postérité, les souvenirs des personnalités dans des milieux divers relatifs à l'activité de la Sécurité Sociale.

C'est pour illustrer l'intérêt de cette réalisation qu'est reproduit ici le rapport méthodologique que Mme SCHNAPPER, chargée de ces travaux, a présenté au Comité.

RAPPORT MÉTHODOLOGIQUE
SUR LES ARCHIVES ORALES

ARCHIVES ORALES POUR L'HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (1)

Constituer des archives orales ne consiste ni à recueillir des archives déjà existantes ni à faire un travail d'historien, mais à élaborer des documents oraux (même s'ils sont transcrits, ils gardent la forme orale) pour remplacer et compléter les documents écrits inexistantes ou incomplets : elles paraissent donc plus particulièrement destinées à conserver et transmettre les récits, la description des gestes des métiers et de la vie quotidienne et plus généralement toutes les traditions orales, bref tout ce qui, par nature, ne laisse pas de traces écrites ; elles semblent a priori moins bien adaptées à l'histoire d'organisations administratives, dans la mesure où celles-ci fonctionnent en utilisant des textes et en se conformant à des règles écrites et impersonnelles, dans la mesure aussi où elles produisent en même temps des chroniqueurs, qui écrivent leur histoire au moment où les événements se déroulent (2). Paradoxalement pourtant, l'histoire de la Sécurité Sociale constitue un sujet privilégié pour la constitution d'archives orales : c'est dans la mesure où l'histoire semble se réduire à l'histoire des textes qu'il faut justement aller au-delà des textes.

Le fait de fabriquer volontairement des documents pour servir aux historiens futurs n'est en rien nouveau, les « grands hommes » ou les moins grands et en particulier de nombreux fonctionnaires ont souvent consacré leur retraite à rédiger leurs mémoires ou, plus souvent encore, à proposer des réformes à partir de leur expérience. Mais entre la rédaction de mémoires, c'est-à-dire la fabrication d'archives écrites et la constitution d'archives orales, il existe un certain nombre de différences. L'écrivain dispose de temps, il peut préciser, confirmer ses souvenirs ; en revanche, il met en forme, c'est-à-dire qu'il construit, risque de tendre à l'autojustification, sans être contredit. Les archives orales, par leur caractère systématique, permettent d'avoir des témoignages de tous les acteurs encore vivants, dont la plupart n'aurait jamais pensé à écrire des mémoires, par conséquent des témoignages multiples sur les mêmes faits. Un bon interviewer d'autre part peut rappeler des faits oubliés, faire dire des choses que l'interviewé ne voulait pas penser ou dire, soit grâce à son attitude (il est souvent plus agréable à ceux qui n'ont pas une vocation d'écrivain de parler à quelqu'un d'attentif que d'écrire) soit grâce aux objections que la multiplicité des témoignages recueillis lui permet de présenter. Sans doute, l'utilisateur futur devra vérifier l'exactitude des faits et des informations, puisque l'interviewé n'a pas toujours le temps et la possibilité de consulter ses papiers, mais, après tout, l'historien doit toujours soumettre les documents à une critique dont la fonction est de « répondre à la question suivante que lui pose l'historien : « Je considère que ce document m'apprend ceci ; puis-je lui faire confiance là-dessus ? » (3)

(1) Le programme d'Archives Orales a été confié au Centre de Recherches Historiques, sous la responsabilité de Dominique SCHNAPPER, et financé par le comité interministériel pour l'histoire de la Sécurité Sociale. Il a débuté le 1er Avril 1975 et se poursuit actuellement. Au 1er Juin 1977, 107 entretiens ont été réalisés auprès de 73 personnes par Danièle HANET, Sophie DESWARTE, Dominique PASQUIER.

(2) Dès l'année 1946-47, Monsieur LAROQUE, reconnu comme le fondateur de la Sécurité Sociale, faisait un cours à l'Institut d'Études Politiques sur le sujet, établissant ainsi pour les jeunes générations l'histoire de l'institution.

(3) P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, le Seuil, page 194.

Dans la mesure où toute méthode, dans les sciences humaines se définit et se justifie par l'objet de la recherche et les résultats qu'elle permet d'obtenir, dans la mesure où la méthodologie n'est qu'une série de pratiques issues de la nature même de l'entreprise scientifique, il importe de s'interroger d'abord sur l'objet de la recherche, sur ce que la méthode des archives orales, c'est-à-dire des entretiens, permet de récupérer de manière privilégiée et de constituer en documents utilisables par l'historien du présent ou du futur. (1)

1. L'OBJET

« Par essence, l'histoire est connaissance par documents ». Les documents sont de nature différente ; dossiers administratifs, archives déposées, livres, pièces de monnaie, tombes. Mais ces divers documents sont de valeur inégale selon l'objet de la recherche. Pour connaître les coutumes funéraires, les tombes et les cimetières sont plus utiles que les pièces de monnaie. Or, l'histoire de la Sécurité Sociale est à la fois l'histoire d'une législation, l'histoire d'organisations (les Caisses), l'histoire d'une administration centrale de l'État et l'histoire de la collaboration ou de l'affrontement de divers groupes sociaux ; fonctionnaires, médecins, syndicalistes, patrons, membres des institutions sociales, hommes politiques. Dans ces divers domaines, quels types d'informations la méthode des archives orales permet-elle de récupérer ?

1.1. Par delà les textes : « les petits faits vrais »

Inévitablement, l'historien tend à percevoir comme linéaire et nécessaire le déroulement des événements qu'il analyse, puisqu'il cherche à reconstruire l'intelligibilité de ce qui s'est passé. Par l'accumulation de « petits faits vrais », pour reprendre l'expression stendhalienne, les archives orales tendent à enrichir, nuancer, corriger, rendre vivante la reconstruction à tendance rationalisante des historiens. Qu'il s'agisse de la manière dont les textes ont été élaborés et appliqués ou du fonctionnement des organisations chargées de les mettre en œuvre, la méthode des archives orales permet d'obtenir des données qu'aucun témoin, s'il n'avait pas été interrogé, n'aurait songé à constituer en événements historiques.

Ainsi, derrière les textes qui sont publiés, nous retrouvons le « comment » de leur élaboration (2) ; comment, par exemple, de grandes mesures qui ont profondément réformé le système de protection sociale, ont pu être introduites, comme à la sauvette, par un texte de quelques lignes, rédigé en un moment. Nous retrouvons aussi les véritables sources et les véritables responsables des lois et des réformes. Les textes portant sur la protection sociale et l'organisation des services ne sont pas toujours rédigés par ceux auxquels l'histoire les attribue : d'après nos entretiens, par exemple, les premières réalisations d'Allocations Familiales dans une ville de province ont pris la suite de l'action humanitaire d'une Fondation Américaine pendant la guerre de 1914-18 ; bon nombre de textes adoptés par la législation nationale ont été empruntés à l'œuvre inconnue des Caisses locales, ou même de tel ou tel individu ; un plan, attribué au ministre qui l'a signé, est emprunté à une proposition de loi antérieure qui n'avait pas été adoptée ; on nous précise les véritables auteurs d'un projet de réorganisation également attribué au ministre qui l'a présenté au Parlement ; la Loi sur les vieux travailleurs de 1941 reprend un projet présenté au cours des États Généraux de la Mutualité en 1937.

(1) Seule la publication exhaustive ou partielle des entretiens eux-mêmes aurait permis de justifier pleinement notre entreprise - publication, bien entendu impossible, puisque le secret couvre les archives orales, comme les archives écrites. Pour donner une idée de la richesse du matériel recueilli, nous avons dû le transcrire en un langage abstrait dont la pauvreté ne peut que trahir la précision, la qualité et la variété des entretiens que découvriront les futurs historiens de la Sécurité Sociale.

(2) Le « comment » plutôt que le « pourquoi », suggéré par W.K. Baum dont l'ambition nous paraît excessive, cf. W.K. Baum, « Oral History : A revived Tradition at the Bancroft Library », *Pacific Northwest Quarterly*, 3 avril 1962, pp. 58-62.

L'oubli du passé n'est souvent pas tout à fait le fruit du hasard, il a été d'autant plus grand, pour certaines périodes, que les réalisations d'avant les grandes lois de la Libération ont été souvent compromises avec l'action du gouvernement vichyste : dans la mémoire collective, les lois de 1945 et 1946 tendent à effacer ce qui les a précédées. Les interviewés récupèrent ce passé oublié, rappellent les réalisations d'avant-guerre et en particulier celles des Caisses patronales, les projets de l'avant-guerre qui ont été réutilisés et appliqués par les responsables de la Libération. Ils font ressurgir les possibles évanouis, les projets qui ont échoué, oubliés à cause de cet échec par l'illusion rétrospective de nécessité ; par exemple des projets de collaboration ou de fédération entre deux institutions centrales qui se sont finalement séparées.

L'oubli est plus fort encore quand il s'agit d'évènements qui ont été moralement condamnés par l'évolution politique ultérieure ; nous avons plusieurs témoignages sur le style des relations qui se sont établies entre les fonctionnaires du gouvernement de Vichy et les autorités allemandes à propos de la protection sociale des travailleurs partis au S.T.O.

Les entretiens fournissent des détails qui illustrent les étapes de l'extension de la protection sociale : comment se sont appliquées dans une ville de province les mesures de protection sociale après la guerre de 1914-1918 (c'est-à-dire la période la plus ancienne sur laquelle nous avons un témoignage - il y a 55 ans) ; l'atmosphère du milieu des patrons sociaux en 1920 dans une grande ville de province, leur système de valeurs et leurs réalisations ; la diffusion des Allocations Familiales patronales ; la constitution en province par ces services d'Allocations Familiales patronales, d'un corps d'infirmières diplômées, qui ont pour la première fois servi d'intermédiaire entre les familles, l'école et les services sociaux ; les difficultés pratiques qui sont apparues pour déterminer précisément les bénéficiaires de ces prestations ; l'attitude des bénéficiaires des Allocations Familiales.

Pour la période suivante, nous recueillons des témoignages multiples et contradictoires sur l'attitude des assurés sociaux à l'égard des mesures prises entre 1929 et 1932. D'autres témoignages nous montrent la propagande dans des paroisses en faveur de la loi de 1929, présentée comme l'application de la doctrine sociale de l'Église ; les rivalités entre les différentes Caisses, après la promulgation de la loi de 1929, pour recruter des adhérents, avec l'indication des procédés pratiques utilisés par les responsables et les employés des Caisses ; le détail des réalisations de certaines Caisses avant 1940 (nombre de lits, type d'établissements, etc ...) ; le détail des relations entre certaines Caisses et les médecins en Alsace à partir de 1934 ; le comportement des médecins à l'égard des assurés sociaux dans des Caisses provinciales avant 1934.

Grâce à la multiplication de détails précis, nous pouvons suivre la diffusion dans les diverses régions des textes adoptés à Paris et, inversement, l'influence des pratiques adoptées par des Caisses locales sur l'élaboration et l'adoption de textes au niveau du pouvoir central ; nous pouvons aussi préciser comment le modèle alsacien-lorrain s'est diffusé dans les départements limitrophes et dans le reste de la France. Nous voyons aussi comment des textes publiés ne sont suivis d'aucun effet, comment des mesures adoptées codifient des usages déjà établis, en sorte que les réformes ne sont pas aussi totales que, rétrospectivement, les livres ne l'indiquent. Nous avons aussi des éléments pour comprendre certaines des stratégies financières menées par les hauts fonctionnaires chargés d'assurer l'équilibre financier.

De nombreux témoignages montrent les effets ou l'absence d'effet sur le style du travail quotidien, au niveau des bureaux, des grandes lois ou des grandes transformations qui ont marqué l'évolution de la protection sociale : par exemple, la vie des Caisses s'est poursuivie, sans changement, dans la discrétion, pendant toute la période de Vichy ; certains bureaux, après les années 1945-1946, ont continué leur travail sans s'apercevoir d'un quelconque changement. Nous recueillons les échos des problèmes pratiques qu'a posés la division de la France pendant la guerre pour l'organisation et le fonctionnement des Caisses et de l'Administration centrale : des réactions des Mutualistes aux lois de 1945 ; des détails concrets montrant la main-mise sur les institutions sociales par le parti et le syndicat les plus organisés à la Libération ; le récit, fait par plusieurs témoins de manière fort différente, de la nuit du 31 Décembre 1946, qui se termina par la séparation de la F.N.O.S.S. et de l'U.N.C.A.F. (succession des discours, description des participants) ; le récit d'un entretien au Ministère du Travail en 1946 où fut discutée la possibilité

d'appliquer la législation française en Moselle, de l'accueil fait par un nouveau ministre au responsable d'une institution pendant la période du conflit qui l'opposait aux médecins. A condition de les soumettre, comme les autres données, à la critique historique, les anecdotes sont, après tout, de ces faits significatifs qui constituent le matériel des historiens.

D'autres témoignages nous permettent d'introduire des cas particuliers : dans certaines régions, par exemple, les médecins, globalement hostiles aux lois de 1929-1932, ont conclu des accords avec les Directeurs de Caisse.

D'autres faits, loin d'illustrer ou de nuancer l'histoire de la protection sociale, montrent à quelles résistances elle s'est d'abord heurtée : les interviewés évoquent les attitudes hostiles de divers groupes (médecins mais aussi syndicats, patrons, fonctionnaires) ; décrivent les personnes qui menaient la lutte contre la loi de 1930 dans une ville de province, un Président de Caisse patronale refusant d'appliquer la loi de 1930, les Caisses dissidentes dans une ville de province après la loi de 1932, une Caisse provinciale qui démissionne après les lois de 1945-1946, une autre qui refuse, pendant un certain temps, d'adhérer à l'U.N.C.A.F. et à la F.N.O.S.S.

L'accroissement de la protection sociale s'est accompagné de l'évolution des Caisses ou des services administratifs chargés d'élaborer et d'appliquer la nouvelle législation. Sur le fonctionnement des services, on nous rapporte les salaires donnés aux uns et aux autres à telle ou telle date ; les délais de remboursement à diverses dates ; les modalités pratiques du paiement des allocations familiales dans les différentes provinces avant 1945 ; les incidents dans le paiement au cours de la période de guerre ; la remise ou non de pourboires aux agents-payeurs selon les milieux sociaux. Nous obtenons des détails sur le nombre des employés au sein des différentes institutions (Caisses locales ou nationales), l'équipement en personnel formé au secrétariat et à la comptabilité, les étapes de la féminisation du personnel au Ministère du Travail, dans diverses Caisses provinciales, dans les Caisses d'Alsace-Lorraine (où elle a été tardive). On nous décrit la solidarité des premières femmes fonctionnaires pour obtenir des postes au Ministère du Travail, les réalisations des sociétés de secours mutuel instituées par les femmes employées dans les ministères après la première guerre mondiale (700-800 membres, en majorité des sténo-dactylos) et les fêtes organisées par cette société dans les salons du Ministère et au Palais d'Orsay.

L'équipement matériel et l'installation ne laissent guère de traces écrites, sinon par les commandes, qui risquent toujours de ne pas être déposées aux Archives et les témoins eux-mêmes n'en prennent guère conscience : ils appartiennent aussi à cet « invisible quotidien » dont parle Paul Leuillot.

Grâce aux archives orales, nous obtenons, par exemple, des précisions sur le nombre des machines à écrire et des machines à statistiques, sur les imprimés utilisés et leur remplacement, sur le rationnement du papier pendant la guerre et ses lointaines conséquences, sur l'introduction de cartes perforées et de la mécanographie, mais aussi sur la situation et l'éclairage des locaux, leur chauffage ou leur absence de chauffage pendant la guerre, le mobilier, même le style des vêtements portés par les employés. Ces informations portent sur des institutions différentes, sur des époques variées, en particulier sur les transformations introduites dans l'aménagement de la vie quotidienne par les grandes lois de 1945 et 1946. Bien entendu, l'interviewer lui-même, n'étant pas encore assez éloigné de cet « invisible quotidien » vieux au plus de 40 ans et qui reste encore partiellement le sien, ne peut pas poser toutes les questions que se poseront, sans aucun doute, les historiens de l'avenir. Mais cette limite est inévitable, par définition les hommes posent au passé des questions liées à leur propre expérience historique.

Les récits des périodes précédant 1945 montrent la bureaucratisation croissante des institutions sociales. Ils évoquent les fonctions réelles des Conseils d'Administration à diverses périodes, les pouvoirs considérables qu'avait un Directeur de Caisse avant 1940 pour recruter le personnel sans le soumettre à aucune condition de formation ou de qualification, pour gérer les fonds disponibles pratiquement sans aucun contrôle financier, pour distribuer des prestations sans toujours établir un dossier. Des témoignages multiples montrent la solidarité qui s'était établie parmi ceux

qui avaient la responsabilité des premières institutions sociales, la liberté et l'invention qui caractérisaient ces institutions à leur début. Les délais de l'établissement successif de tutelles et de contrôles qui, dans les phases intermédiaires avait conduit le corps de contrôle à supprimer une décision, qui auparavant avait été acceptée par l'administration ; le nouveau style des relations entre les employés et avec le personnel, lié à la bureaucratisation croissante des institutions sociales.

1.2. Le vécu : « l'histoire se faisant »

Les Archives orales ne recherchent pas seulement le « comment » des choses, les « petits faits vrais » qui constituent l'histoire, elles recherchent aussi la manière dont la naissance et la vie d'une institution ou une réforme ont été vécues par les acteurs ou les observateurs, au moment où elles se sont déroulées. Elles permettent de récupérer ce que l'historien cherche à retrouver, dans la mesure où il s'intéresse à « l'histoire se faisant », pour reprendre l'expression de Péguy, qui est vécue différemment par les différentes personnes. Les différents acteurs confèrent aux mêmes événements des significations différentes.

L'interviewé, par définition, a participé aux événements qu'il évoque, comme acteur ou comme témoin. Sa carrière objective et sa carrière vécue, son système de valeurs et de justifications font partie de la réalité à étudier et à comprendre. Ce système de valeurs peut s'exprimer, grâce aux archives orales, de manière indirecte et d'autant plus significative, à travers la description qu'il donne des institutions sociales aux diverses époques, à travers les jugements qu'il porte sur la vie des Caisses, sur le mode de recrutement, sur les carrières des autres, à travers son récit des grandes étapes de l'histoire de la Sécurité Sociale (1). De plus, l'interviewé exprime souvent, outre son système de valeurs personnel, celui du groupe auquel il appartient. Or, l'évocation des personnes qui ont fait partie des institutions sociales, les biographies des fonctionnaires ou des syndicalistes peuvent d'autant plus être considérées comme des « points de vue » (2), à partir desquels on peut étudier les étapes et les conflits de l'histoire de la Sécurité Sociale que les institutions, à leur début, sont particulièrement influencées par la personnalité de ceux qui les ont fondées ou animées.

Les interviewés apportent aussi des témoignages sur les « leaders », qui ont marqué l'histoire des institutions sociales, témoignages parfois redondants - exprimant alors l'unanimité du milieu sur telle ou telle personnalité - mais, souvent contradictoires en fonction de la place de l'interviewé, des contacts qu'il a entretenus, de son appartenance à tel ou tel groupe.

En dehors des personnalités qui sont déjà connues et reconnues par la mémoire collective et par les études déjà publiées, d'autres, peu connues ou inconnues sont introduites. Bien des acteurs de l'histoire de la Sécurité Sociale ont été sous-estimés ou oubliés, tout spécialement parmi les provinciaux, soit qu'ils fussent morts trop tôt sans laisser de famille pour défendre leur souvenir, soit que leur action ait été liée à des projets ou à des structures rapidement considérés comme archaïques et effacés par les réalisations postérieures : ainsi se révèlent des responsables de Caisses patronales, professionnelles ou confessionnelles d'avant la guerre de 1940, des médecins, dont le rôle a été ignoré ou sous-estimé par des études centrées sur les institutions parisiennes.

(1) La connaissance des personnes est mentionnée parmi les apports essentiels des Archives orales in Ph. A Crowl, « The Dulles Oral History Project : Mission Accomplished », *AMA Newsletter*, Février 1967, pp. 5-10, cité par N. Noyle, « Oral History », *Library Trends*, Juillet 1972, p. 79.

(2) Selon l'expression de Saussure, « le point de vue crée la science ».

Non seulement les personnes mais les relations entre elles constituent un aspect essentiel des institutions et certainement le moins susceptible d'être connu par les textes. Le style des relations entre les membres du personnel d'une Caisse, les interrelations qui jouaient pour le recrutement, les intermariages aussi bien dans le milieu patronal que parmi les employés des institutions sociales, la permanence des liens qui s'étaient établis entre les premiers responsables des institutions sociales, l'usage du tutoiement, des termes d'adresse et de référence, l'atmosphère de certaines caisses de compensation (1), le rôle de quelques personnes dans la transformation de l'état d'esprit patronal entre l'avant-guerre et 1945, tout ce que, d'un terme trop vague, la littérature américaine sur les archives orales qualifie « d'atmosphère » (2) ou « d'intangible » (3), constituent un apport irremplaçable de la méthode des archives orales.

Nous obtenons aussi des précisions sur le rythme et les modalités des rencontres entre les divers responsables (ministre, fonctionnaires, responsables de la F.N.O.S.S., des Caisses, des syndicats médicaux, patronaux et ouvriers) ; sur le rythme des rencontres entre un responsable et ses services : ainsi chez certains patrons, les chefs de service peuvent être immédiatement reçus, chez d'autres, ils doivent prendre un rendez-vous trois semaines à l'avance. Ces détails aident à définir le style du Directeur qui infléchit les caractéristiques de l'institution qu'il dirige.

Les relations entre les personnes ont un intérêt historique supplémentaire puisqu'elles ouvrent des perspectives sur la part de coopération et de conflit que comportent inévitablement, dans tous les milieux sociaux, les relations interpersonnelles. On nous précise la nature des relations personnelles, plus ou moins amicales, qui existaient entre des individus, que leur appartenance à telle ou telle institution mettait en relation. Dans certains cas, les rivalités des institutions n'empêchaient pas les relations d'estime et de sympathie entre les personnes représentant ces institutions. Les témoignages sur les carrières et les qualités des personnes permettent de multiplier les appréciations et les jugements que les différents acteurs portaient les uns sur les autres ; et ces perceptions ont été un des éléments intervenant dans l'histoire de la Sécurité Sociale. Nous recueillerons la perception que les responsables des Caisses avaient des fonctionnaires, des patrons, des syndicats à telle ou telle période, et inversement.

Même dans les organisations impersonnelles et « éternelles » comme l'est l'administration centrale, les personnes et leurs diverses caractéristiques jouent un rôle essentiel pour assurer la perpétuation de l'organisation (4) : la proposition est plus vraie encore dans l'histoire de la naissance de nouvelles institutions. Les relations entre les personnes que révèlent les interviewés constituent un des aspects de ce qu'on pourrait appeler « l'envers de l'histoire contemporaine ».

S'agissant de faits connus, l'interviewé apporte toujours son témoignage personnel : le fait qu'un chroniqueur n'est pas celui qui a vécu le responsable de la Caisse, l'employé dans les services, ou la secrétaire. Le vécu des individus placés à tel ou tel endroit d'une institution fait partie de la réalité de cette institution : l'interprétation d'un fait, même déjà connu, par un des acteurs essentiels ou même secondaires est significative. La bataille de Waterloo, c'est aussi Fabrice.

(1) Par exemple, l'atmosphère de certaines Caisses rendait impossible la grève de ses employés, même en 1936.

(2) Cf. Par exemple, D. Swain, « Problems for Practitioners of Oral History », *American Archivist*, janv. 1965, pp. 28-68.

(3) N. Hoyle, *Ibid.* F.C. Pogue, « Oral History in the Washington Environs », *Fourth National Colloquium on oral history*, 1969, Gould P. Coman, New York, 1970, p. 6.

(4) Cette proposition est développée in A. Darbel, D. Schnapper, *le système administratif*, Paris, Mouton, 1972.

Les entretiens permettent de préciser les différentes perceptions qu'ont les divers acteurs des changements réels intervenus dans la législation et l'organisation des services selon leur appartenance à telle ou telle des institutions sociales (un employé modeste par exemple déclare n'avoir perçu aucun changement en 1945) ; le degré de conscience des changements varie aussi selon les responsables, les mêmes événements peuvent être vécus par l'un comme un succès et par l'autre comme un échec des institutions sociales. Ainsi, sur les rapports entre la F.N.O.S.S. et le gouvernement, entre les médecins et la Sécurité Sociale, les témoignages des responsables de la F.N.O.S.S., de l'U.N.C.A.F., des fonctionnaires, des médecins sont contradictoires. A propos de toutes les relations entre les divers organismes et les divers groupes les responsables et certains exécutants décrivent leur stratégie, comme ils l'ont vécue, c'est-à-dire différente de celle que leur prêtaient les autres. De même, un fait incontestable - le passage de la capitalisation à la répartition en 1941 - nous est expliqué de manière très différente par les divers acteurs, en fonction de leur expérience directe et de leur appartenance à un des groupes en présence. A partir du vécu des différents individus, les Archives orales récupèrent les données pour une histoire dynamique et contradictoire.

Les analyses qui précèdent montrent, nous semble-t-il, que les archives orales fournissent des données pour les diverses histoires qui forment l'histoire de la Sécurité Sociale. Elles contribuent à l'histoire de la législation, qui a tendance à ne retenir que ce qui s'est passé au niveau de l'administration officielle, en révélant les sources, les vrais responsables des textes, en montrant comment ces textes se sont appliqués dans le détail de la réalité quotidienne. Elles fournissent des informations ponctuelles qui, sans elles, auraient été perdues, sur le fonctionnement des services, sur la vie des Caisses et de l'administration, sur le rôle des personnes, sur les possibles évanouissements, sur l'invisible quotidien, sur les perceptions réciproques des acteurs. Les archives orales permettent donc de constituer pour les historiens de l'avenir des « événements » - « ce qui s'est passé à un endroit donné dans l'espace, à un moment précis du temps » - qui, sans l'interviewer, auraient définitivement sombré dans l'oubli ou le néant, ce qui, pour les historiens, revient sans doute au même. Les faits oubliés, les évidences dont on ne prend pas conscience, les possibles censures, les interprétations contradictoires, la compréhension de l'acteur historique, en un mot le vécu de ces individus qui ont fait l'histoire de la Sécurité Sociale sont récupérés dans le non-événementiel et construits en événements qui, après avoir été soumis à la critique historique, pourront être élaborés, expliqués, interprétés par les historiens de l'avenir.

2. LA MÉTHODE

Les archives orales étant très intensément pratiquées aux États-Unis (1) par des historiens peu familiers avec les méthodes des sciences humaines, la littérature des responsables de programme porte de manière privilégiée sur les procédures et les méthodes de l'interview (2). Pourtant, les méthodes des archives orales ne sont en rien spécifiques : les entretiens sont un cas particulier de ce que la littérature méthodologique qualifie d'« entretiens d'élite », c'est-à-dire des entretiens dans lesquels l'interviewé, de statut social égal ou, souvent, supérieur à celui de l'interviewer, garde le maximum de liberté pour définir l'objet de l'entretien.

(1) D'après Norman Hayle, (article cité), en 1971, il y aurait 230 programmes recensés, 93 en préparation, 23.000 personnes auraient été interviewées, 700.000 pages transcrites, la bibliographie consacrée aux archives orales dépasserait 200 titres.

(2) On trouvera, parmi d'innombrables exemples, une présentation et une discussion de ces « techniques » dans William M. Moss, *Oral History Program Manual*, New-York, Praeger, 1974, p. 41 et suivantes et Paul M. Gebhard « *Securing Sensitive Personal Information by Interviews* », *Selections from the Fifth and Sixth Colloquia on Oral History*, Oral History Association, New-York, 1972, pp. 63-79.

L'art de l'interviewer n'est pas différent, s'il s'agit d'entretiens pour constituer des archives orales dont l'exploitation est différée ou pour réaliser une enquête de type dit sociologique, dont l'exploitation est immédiate : savoir écouter et faire parler librement l'interviewé tout en aidant et guidant ses souvenirs, ne jamais juger, éviter les questions directes qui évoqueraient un interrogatoire policier, et les mots chargés de valeur, multiplier les points de vue, insister sur les points de détail, les exemples, demander des illustrations précises, clarifier les expressions ambiguës, accepter les digressions parfois instructives tout en centrant l'entretien sur les thèmes essentiels, ne poser les questions délicates qu'en fin d'entretien, sympathiser avec l'interviewé tout en restant neutre et effacé : réaliser un entretien n'est peut-être pas tout à fait un art, comme le dit Ch. Morissey, c'est en tout cas, une pratique qui s'éduque par le travail et l'expérience (1).

Toutefois, un certain nombre de problèmes spécifiques séparent les entretiens d'archives orales de ceux qui sont réalisés par les sociologues.

2.1. La définition de l'inédit

Nous avons vu que, par définition, les archives orales sont destinées à compléter les documents écrits que sont les recueils de législation, les dossiers des assurés, les archives de fonctionnement des Caisses (doubles de commande, archives des versements de salaires, comptes-rendus de réunions, etc ...); à combler ce que Carlotta Mellon appelle la « missing information » (2). Mais, dans la pratique, que signifie ces « documents écrits », comment désigner la « missing information » ? Nous avons admis, après réflexion, que les archives non déposées à ce jour (dossiers des assurés ou comptes-rendus de réunions, etc ...) risquaient - l'expérience l'a prouvé - de ne jamais l'être et que les informations obtenues par les entretiens d'archives orales pouvaient éventuellement être les mêmes que celles qui sont contenues dans les dossiers du Ministère du Travail ou des Caisses (que d'ailleurs nous ignorons). Nous avons adopté l'idée que les archives orales devaient compléter les informations connues et utilisées par des textes publiés, et nous avons cherché à créer des documents inédits, c'est-à-dire qu'on ne peut trouver ni dans les textes officiels, ni dans les études publiées sur la Sécurité Sociale.

2.2. Le choix des interviewés

Pour toute la période d'avant 1940, le nombre des survivants pouvant donner des témoignages inédits s'est révélé faible, en sorte que nous avons rencontré tous ceux qui nous avaient été signalés, en tout cas à Paris. A partir de 1940, les survivants sont évidemment plus nombreux, de sorte que se pose, comme dans toute enquête sociologique, un problème d'échantillon. De manière générale, la constitution d'un échantillon est conditionnée par la problématique de l'enquête entreprise. Or les archives orales constituées pour les historiens de l'avenir ne répondent pas à une problématique rigoureusement définie, elles s'efforcent de trouver des informations, des réponses ou des éléments de réponses au plus grand nombre possible de questions - sachant que, par définition, elles ne répondront pas à toutes les questions que se poseront les historiens futurs. Le choix de l'échantillon ne peut donc être défini de manière aussi rigoureuse que dans les enquêtes de type sociologique. Dans cette perspective « attrape-tout » (pour reprendre le terme de la science politique) qui est celle des archives orales, l'absence de problématique précise conduit à choisir des interviewés qui, en plus de leur rôle d'acteur historique, représentent le plus grand nombre possible des groupes qui ont participé à la Sécurité Sociale. Dans la mesure où le classement en catégories peut être établi, de nombreuses personnalités étant passées, par exemple, de la Mutualité ou du syndicalisme de l'administration centrale, nous avons recueilli, au 1er Juin 1977, les témoignages de 15 fonctionnaires des administrations centrales, de deux hommes politiques, quatre syndicalistes, et six membres de la Mutualité, cinq des Caisses patronales, 21 responsables et employés des Caisses du régime général, onze des Caisses de non-salariés, et neuf médecins et pharmaciens.

(1) Ch. Morissey « On Oral History interviewing », in L. Dexter (ed.) *Elite and Specialized Interviewing*, Northwestern University Press, 1970.

(2) Carlotta Herman Mellon « Preparatory research necessary for the oral history interview », in *A Guide for Oral History programmes*. California State University, Fullerton, 1973, p. 60.

Nous avons cherché à obtenir des témoignages à la fois des « officiels » et des exclus, des « résistants » et des « vichystes », des Parisiens et des provinciaux, des responsables et des exécutants, des membres des institutions centrales et des représentants des régimes particuliers, des syndicalistes et des patrons, de l'administration du Ministère des Finances, des médecins et des hommes politiques etc ... Les « archivistes oraux » s'efforcent en effet d'être exhaustifs dans l'information, en interrogeant les personnes les plus différentes possibles, les plus informées, celles dont les sources d'information sont les plus différentes possibles en multipliant les points de vue contradictoires.

L'intégration du milieu qu'on peut qualifier « d'officiel » a facilité les prises de contact, chacun des interviewés participant avec plaisir à une entreprise collective qui valorisait à la fois le milieu dans son ensemble et le rôle de l'interviewé, certains interviewés souhaitant être soumis à autant d'entretiens que les « ténors » du milieu. En ce qui concerne les « vaincus », c'est-à-dire essentiellement les personnalités du milieu vichyste, le contact a été plus difficile à établir, mais la garantie du secret pour trente ans, a permis d'établir progressivement la confiance avec les interviewés. D'une certaine façon, une entreprise d'archives orales n'est jamais achevée au sens rigoureux du terme. Le champ des interviewés peut être indéfiniment étendu (quel homme politique, quel fonctionnaire n'a pas eu quelque contact avec la Sécurité Sociale, les employés des Caisses sont innombrables etc ...) et, d'autre part, les interviewés, soit réticence, soit oubli, ne répondent jamais à toutes les questions qui leur sont posées. Enfin la poursuite d'une enquête permettrait à l'enquêteur de formuler indéfiniment de nouvelles questions : le vécu est d'une certaine façon, infini. Mais ce qui apparaît empiriquement au cours du travail, c'est que le rendement de nouvelles interviews, s'il n'est jamais nul, devient à un certain moment décroissant au point de rendre l'entreprise économiquement (et du coup scientifiquement) absurde. On peut ainsi constater une fin, qui ne peut jamais être théoriquement démontrée mais qui s'impose au cours du travail comme provisoirement définitive, étant donné ce que sont les survivants et la formation des enquêteurs, déterminée par leur époque.

Dans cette limite, nous aurons normalement couvert le champ de la période antérieure à 1945 ; pour la période 1945-1947, nous disposons de nombreux éléments apportés par les interviewés au cours d'entretiens, mais l'information n'est pas aussi complète et systématique. Seule la protection sociale extérieure au régime général sera sans doute intégralement traitée. Il restera donc à poursuivre le travail sur le fonctionnement du régime général et ses réformes de 1947 à 1967 et sur l'histoire de la protection sociale en province.

2.3. Le nombre des entretiens

Le premier entretien, parfois même les deux premiers entretiens et pas seulement les vingt premières minutes d'un entretien, comme le conseillent Shumway et Hartley (1) se révèlent d'un type différent des suivants : l'interviewé connaissant les buts de l'enquête a tendance à « poser pour l'histoire », soit qu'il glorifie son propre rôle, soit qu'il propose des considérations ou des interprétations générales de haut niveau, soit que, se sentant victime de l'injustice, il « règle son compte » avec le milieu ou tel ou tel membre du milieu. En tout cas, il est exceptionnel qu'un interviewé soit tout de suite disponible pour répondre à des questions précises. Ce premier entretien a un effet « cathartique », indispensable, il serait nuisible au déroulement ultérieur des entretiens de l'interrompre ou même de l'écourter, mais on comprend la nécessité de multiplier les interviews avec la même personne (qui peuvent atteindre une dizaine dans le cas d'une personnalité centrale dans l'histoire de la Sécurité Sociale) : il apparaît en effet qu'il est plus rentable d'interroger longuement ceux qui ont beaucoup vu que d'interroger beaucoup de ceux qui ont peu vu. Ce premier entretien non seulement crée un climat de confiance, mais permettra aux historiens de tenir compte de l'attitude de l'interviewé envers le milieu pour critiquer son témoignage.

(1) Gary L. Shumway, William G. Hartley, *An Oral History Primer*, The Authors 1973, p. 8.

Il est d'autant plus nécessaire de respecter ainsi l'attitude de l'interviewé qu'il existe - c'est souvent dans les enquêtes - un malentendu entre l'interviewer et l'interviewé : étant donné l'objet propre des archives orales qui est de restituer le vécu, les questions qui sont ultérieurement posées risquent de paraître menues, minutieuses, médiocres, sinon futiles - ce qui explique la nécessité où se trouve l'interviewer de rassurer chaque fois l'interviewé sur la qualité de son témoignage.

L'attitude de l'interviewer au cours des entretiens doit rester aussi discrète, tout en restant assez directive : il paraît en effet plus opératoire de respecter le rythme et le style de l'interviewé que d'avoir un entretien qui se déroule de manière logique pour l'interviewer. Il faut faire préciser à l'interviewé les informations au moment où il se souvient d'une tranche de vie, bref laisser sa mémoire se déployer librement.

2.4. La première critique des textes

La qualité d'une information dépend de l'analyse qui en est faite : dans le cas des interviews utilisées par une enquête sociologique et interprétées immédiatement, on peut juger de cette qualité. L'évaluation des interviews pour archives orales est par définition, plus difficile. On se trouve dans deux cas différents.

Parfois, on trouve le dernier survivant d'une époque, seul son témoignage laisse une trace, le rôle de l'interviewer dans ce cas consiste à réveiller les souvenirs par des questions, à essayer de faire formuler l'implicite et l'évident, à obtenir le maximum de précisions. Mais dans la plupart des cas, au moins pour l'histoire de la Sécurité Sociale, il reste plusieurs personnes pour parler des mêmes faits : l'interviewer peut ainsi pratiquer la deuxième étape du travail de l'historien, la critique des textes. Chaque entretien est étudié, confronté aux autres, l'entretien suivant, soigneusement préparé, tiendra compte non seulement de l'entretien précédent réalisé avec la même personne mais de tous les témoignages sur les mêmes faits. Cette critique des textes rend nécessaire la multiplication du nombre des entretiens, la reprise des entretiens avec telle personnalité à des moments variés, la confrontation (anonyme) et simultanée des divers témoignages permettant de préciser et développer chacun des témoignages. Elle implique que l'interviewer, au cours des entretiens, ait intériorisé non seulement les entretiens précédents avec le même interviewé, ce qui de toute façon est apprécié par l'interviewé, mais toutes les interviews déjà réalisées, pour faire apparaître les contradictions, présenter les objections qui forcent l'interviewé à préciser et nuancer ses informations et ses opinions.

Cette critique simultanée des informations obtenues nous paraît la condition fondamentale pour juger de la qualité des informations recueillies et du bien-fondé de la poursuite de l'entreprise. D'après nos connaissances, elle n'est pas pratiquée par les spécialistes américains, même par ceux qui multiplient le nombre des entretiens. Or elle nous paraît résoudre les deux problèmes essentiels que se posent ces spécialistes : la qualité de l'information, la formation des enquêteurs. Première étape de l'analyse des informations, elle permet de juger, au moins partiellement, de leur qualité. Elle permet aussi de répondre au problème de recrutement : l'interviewer, déjà formé à la pratique des entretiens, doit connaître la littérature publiée et se spécialisera au fur et à mesure du déroulement de l'enquête, puisque, seul, il connaîtra tous les témoignages (1).

(1) Matériellement, la critique des textes impose la transcription des bandes enregistrées : seul un texte écrit permet le travail de critique. Le coût considérable de cette transcription impose de se limiter aux interviewés les plus intéressants : Nancy Humsacker évalue à 25-30 heures le temps nécessaire pour transcrire l'interview d'une heure. Cf. Nancy J. Humsacker, « Processing the Oral History Interview », *Guide*, op. cit. p. 76. En revanche William M. Moss parle de 15-20 heures, mais il ne soumet pas la transcription à l'interviewé, Cf. William W. Moss, op. cit. p. 51.

Les archives orales se définissent par l'originalité non de leurs méthodes, qui sont celles des spécialistes des sciences humaines corrigées par la critique historique traditionnelle, mais de leur objet : la reconstitution du vécu de « l'histoire se faisant » qui, par définition, ne laisse pas de traces écrites. Il est bien entendu que l'interviewé, au moment où il parle, n'est plus celui qu'il était au moment des événements qu'il évoque. Les archives orales ne sont pas une méthode miraculeuse pour faire ressurgir le passé - ce qui en toute rigueur, sera toujours impossible : la saveur de la madeleine de Proust ne sera jamais, la deuxième fois, ce qu'elle était -. Utilisant les techniques modernes et les méthodes des sciences humaines, les archives orales constituent une méthode originale pour parvenir non à la résurrection impossible du passé mais à une reconstitution de ce passé, plus proche du vécu, que ne le serait la reconstitution élaborée par les historiens à partir des sources écrites.

**Dominique SCHNAPPER
et Danièle HANET.**

Texte rédigé en Mai 1976.

I N F O R M A T I O N S

Le Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale s'est réuni le 25 Avril 1977.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

1°) Archives : examen du projet de Circulaire sur la conservation des archives des Organismes de Sécurité Sociale du Régime Général.

Décisions prises :

a) après un réaménagement définitif, compte tenu des décisions prises en séance, concernant notamment l'U.C.A.N.S.S. et les U.R.S.S.A.F., le projet de Circulaire sera soumis à Madame le Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale, par le Président du Comité,

b) une réunion entre Archivistes et Organismes de Sécurité Sociale ayant pour thème la Circulaire et son application, sera organisée par les soins du Comité, en Octobre prochain,

c) une étude doit être entreprise sur le système d'archivage des documents.

2°) Bibliographie : plan à adopter pour la présentation de la bibliographie historique de la Sécurité Sociale.

Décisions prises :

a) le Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale s'est prononcé en faveur du plan thématique,

b) réunion à brève échéance du groupe de travail « Bibliographie »,

3°) Compte-rendu de l'activité des différents groupes de travail :

a) groupe de travail « Recueil de documents »

Monsieur Michel GUILLAUME, responsable de ce groupe, informe les membres du Comité que le 1^{er} volume pourrait paraître en 1978 (les 1.000 pages prévues seraient scindées en plusieurs volumes).

b) groupe « Bibliographie »

Il est convenu de prendre contact avec la Documentation Française pour la publication du 1^{er} volume en 1978.

c) groupe « Archives Orales »

1 - un premier bilan sera présenté en 1978 par Madame SCHNAPPER, responsable du groupe,

2 - au cours d'une 2^{ème} étape, des enquêtes seront faites sur la période 1947-1967 (enquêtes sur les réformes), suivant les directives nouvelles du groupe scientifique,

3 - les Archives Orales seront déposées aux Archives Nationales, suivant contrat.

d) groupe « Archives médicales »

Monsieur le Docteur BIRABEN a fait une communication sur l'état d'avancement de cette enquête menée par le Docteur ARTOLA, depuis Novembre 1976, auprès de la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie de la Région Parisienne et de la Mutualité Sociale Agricole.

e) groupe « Archives des Organismes de Sécurité Sociale »

Ce groupe a entrepris, depuis peu, une étude sur les archives du Régime Agricole de Sécurité Sociale, en liaison avec Madame GOLDMAN.

RÉUNION DU GROUPE « BIBLIOGRAPHIE » DU 16 MAI 1977

Ordre du jour :

- a) bibliographie des ouvrages : forme et contenu des notices à placer en tête de chaque titre - Ampleur de l'index,
- b) bibliographie des débats parlementaires : problèmes spécifiques de classement et de plan,
- c) bibliographie concernant les articles de périodiques : fixation des normes.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

« D'après des informations reçues du Comité des Travaux historiques et scientifiques, est inscrite à l'ordre du jour du prochain Congrès des Sociétés Savantes, qui se tiendra à Metz-Nancy au début d'Avril 1978, la question de la mutualité, des assurances sociales et de la sécurité sociale. Il serait souhaitable que des membres de l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité Sociale participent à ces travaux et présentent des communications. Les inscriptions au Congrès ne peuvent être prises qu'à partir de Décembre auprès du Secrétariat du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 61, rue de Richelieu. Si vous voulez obtenir des précisions supplémentaires, vous pouvez vous mettre en rapport avec Monsieur VALETTE, Conservateur en chef des Archives de l'Aquitaine, qui est chargé par l'Association de suivre la préparation du Colloque ».

